

PIERRE LEFRANC

architecte DPLG urbaniste



Affaire : Résidence AUGUSTA
92160 ANTONY

Ref : PL/bh

CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE LA RESIDENCE

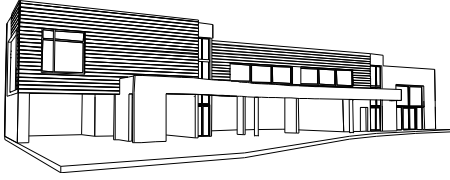
COMPTE-RENDU DE RENDEZ-VOUS DE CHANTIER N°01

En date du 6 mars 2013

Présents :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - Madame DRUON | FONCIA Syndic |
| - Monsieur ARGOUET | Président CS |
| - Monsieur SIMON | Membre CS |
| - Monsieur P. LEFRANC | ARCHITECTE DPLG |
| - Monsieur B. HOUIS | Cabinet LEFRANC |
| - Monsieur LEBON | Entreprise STRAVICINO |
| - Monsieur LEBON fils | Dito |

1. La réunion de ce jour a pour objet la mise au point en vue du démarrage des travaux de ravalement de la résidence.
2. Le travaux démarreront semaine 12.
3. les rendez-vous de chantier hebdomadaires de tiendront tous les mercredis matin à 8h30.
4. Le planning des travaux et le synoptique l'accompagnant sera modifié par l'entreprise et transmis aux intéressés avant le début des travaux. Le synoptique sera affiché pendant la durée des travaux dans chaque cage d'escalier.
5. Le plan d'installation de chantier est validé. Le WC de chantier chimique sera installé en limite de rue le long de la clôture, afin d'en assurer l'entretien depuis celle-ci. Les bungalows de chantier seront installés en fond de parcelle.



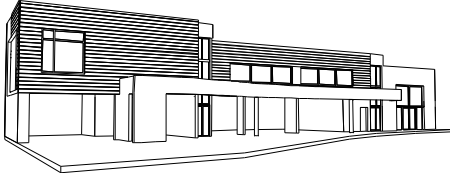
PIERRE LEFRANC

architecte DPLG urbaniste



6. L'entreprise fournira avant le début des travaux un carnet comprenant deux souches détachables qui constituera un cahier de doléances qui sera déposé dans la loge du gardien et qui sera consulté par l'ARCHITECTE chaque semaine lui permettant de répondre par le truchement du compte-rendu de rendez-vous de chantier.
7. Le syndic demandera en mairie les autorisations d'intervention sur le parc voisin ainsi que l'élagage des végétaux au droit du mur de la copropriété afin qu'il puisse être traité dans de bonnes conditions.
8. Le syndic consultera les copropriétaires possédant un jardin afin que l'entreprise puisse accéder aux façades et y installer ses échafaudages (rabbattage des haies).
9. Au fur et à mesure des installations d'échafaudages un contrôle visuel des noues en zinc sera fait en présence du président du CS.
10. Rendez-vous est pris le mardi 19 mars à 11 heures en présence du syndic et du paysagiste afin de déterminer ce qu'il y a lieu de faire concernant les végétaux trop proches des façades et de nature à gêner les travaux de l'entreprise. (suppression des pyracanthas)
11. A noter la nouvelle adresse de l'entreprise STRAVICINO :

4, rue Augustin FRESNEL 92160 ANTONY
12. Le Syndic demandera aux copropriétaires ayant installé des stores de les déposer ou de les faire déposer afin de permettre le traitement prévu des sous faces des balcons.
13. Monsieur LEFRANC rappelle qu'il est convenu – le mois d'Août étant neutralisé – qu'aucune façade ne sera échafaudée durant cette période.
14. L'entreprise procédera à un reportage photographique avant son intervention montrant l'état des rez-de-chaussée.
15. Les teintes suivantes sont confirmées par Monsieur SIMON :



PIERRE LEFRANC

architecte DPLG urbaniste



Garde-corps = RAL 7031 brillant
Persiennes bois = RAL 5012
Portes étages = laque brillante ANTEOR 8124 satinée

16. Le premier rendez-vous de chantier se tiendra le 3 avril 2013 à 8h 30 sur place

Convoquée : - Entreprise STRAVICINO

**Pierre LEFRANC
ARCHITECTE DPLG**